

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur LAMORLETTE Christian, Maire de la Commune de VALLEROY, le Conseil Municipal de VALLEROY, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire.

**Date de la convocation** : 4 juin 2024

**Nombre de membres** :

En exercice.....	14
Nombre de présents.....	9
Nombre de votants.....	12

**Etaient Présents** : LAMORLETTE Christian - CHERRIER-LAGARDE Quentin - DONNEZ Céline - MICHAELI Catherine -PEGURRI Hervé - WITNAUER Juliane – MUSIOL Jean-Pierre - PHILIPPART Michael – THIAM Lionel

**Absents Représentés** : BOURAHROUH Nora pouvoir à LAMORLETTE Christian  
BARTH Christian pouvoir à CHERRIER-LAGARDE Quentin  
ROWDO Valérie pouvoir à DONNEZ Céline

**Absents Excusés** : THOMAS Jonathan — PINZUTTI Christelle

*Monsieur THIAM Lionel* est désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2024. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**1) Prime aux examens**

**A titre d'information en 2023/2024 : 18 élèves ont bénéficié de la prime de 30 € (17 concernant le BAC et 1 concernant le CAP)**

La municipalité souhaite récompenser les jeunes Vallerésiens qui ont obtenu leur diplôme du CAP, BEP ou du baccalauréat en 2024.

A cet effet, il est proposé d'octroyer une prime de réussite aux examens d'un montant de 30 € à tous les lauréats.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe les modalités et le montant de cette prime comme suit :

- 30 € pour les lauréats du CAP, BEP et baccalauréat obtenu en 2024.

Le titulaire de plusieurs diplômes ne pourra percevoir qu'une seule prime durant le cursus scolaire.

## **2) Allocation rentrée scolaire**

### **A titre d'information en 2023/2024 :**

42 élèves ont bénéficié de la prime à 35 €

12 élèves ont bénéficié de la prime à 40 €

8 élèves ont bénéficié de la prime à 70 €

27 étudiants ont bénéficié de la prime à 100 €

La municipalité, consciente du coût réel d'un enfant scolarisé et soucieuse de poursuivre ses efforts en matière de scolarité, a décidé pour l'année 2024/2025 d'attribuer une allocation de rentrée scolaire pour tout élève Vallerésien scolarisé à partir de la 6ème.

Le conseil Municipal fixe les modalités et le montant de cette allocation comme suit :

- L'allocation de rentrée scolaire est soumise à l'établissement d'un plafond de ressources.

- Le revenu fiscal de référence du foyer de l'année 2023 ne doit pas dépasser :

- Pour un enfant : 24 000€

- Pour 2 enfants : 28 800€

- Pour 3 enfants : 38 400€

- Pour 4 enfants : 48 000€

- Pour 5 enfants : 57 600€

- le montant de l'allocation s'élève à :

• 40€ pour les élèves scolarisés de la 6ème à la 3ème

• 70€ pour les élèves scolarisés en seconde, 1ère, terminale, LEP et apprentis

• 100€ pour les étudiants sans condition de ressources

• Une allocation par enfant de 35€ sera versée en cas de dépassement du revenu fiscal de référence.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité** adopte les propositions d'attribution concernant l'allocation rentrée scolaire 2024/2025.

## **3) Jurés d'assises**

Comme chaque année et conformément aux articles 255 à 261-1 du code de procédure pénale, il appartient au conseil municipal de dresser la liste préparatoire du jury criminel en tirant au sort publiquement 6 personnes à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Après tirage au sort, ont été désignés pour l'année 2025 :

- DAUTREY Olivier domicilié 2 impasse de la Ferme 54910 VALLEROY

- DELABY Ophélie domicilié 7bis rue de Bellevue 54910 VALLEROY

- GRIMALDI Marcel domicilié 95 avenue Charles de Gaulle 54910 VALLEROY

- GUARNERIE Angélique épouse DI VICOLI domiciliée 19 route d'Auboué 54910 VALLEROY

- LENNUYEUX Tony domicilié 1 rue Alfred Humbert 54910 VALLEROY

- SCHIFITTO Salvatore domicilié 52 rue de Bellevue 54910 VALLEROY

## **4) Subvention année 2024**

### **4-1) Association des jeunes sapeurs-pompiers de Moineville Valleroy**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention pour l'année 2024 faite par l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Moineville Valleroy,

Considérant que cette association supporte des charges de plus en plus conséquentes et qu'elle intervient régulièrement sur le territoire communal, il est proposé au conseil municipal de leur apporter un soutien financier en versant une subvention d'un montant de 100 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de MOINEVILLE VALLEROY.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,**

- décide de verser une subvention de 100 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de MOINEVILLE VALLEROY.

#### **4-2) Association Carrefour Jeunesse**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention pour l'année 2024 faite par l'association Carrefour Jeunesse de VALLEROY,

Considérant que cette association va développer une activité « Ados » pendant les vacances scolaires qui va engendrer des charges supplémentaires, il est proposé au conseil municipal de leur apporter un soutien financier en versant une subvention d'un montant de 400 € à l'association Carrefour Jeunesse.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,**

- décide de verser une subvention de 400 € à l'association Carrefour Jeunesse.

#### **5) Travaux RD 130 – CONVENTION DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'établir une convention de gestion du domaine public routier afin d'effectuer les travaux d'aménagement sécuritaire le long de la RD130.

Ces travaux consistent à la création de deux plateaux surélevés au carrefour de l'avenue Alexandre Dreux/Avenue des mineurs/rue de la mine et au carrefour avenue Alexandre Dreux/rue Alfred Labbé.

Cette convention aura pour objet d'autoriser la commune de VALLEROY à exécuter ces travaux et de définir les obligations de chacun.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion du domaine public routier avec le département de Meurthe et Moselle.

#### **6) MMD54 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE**

Après avoir pris connaissance du renouvellement de la prestation d'adhésion au groupement de commande de travaux de voirie proposée par MMD 54 en partenariat avec le Département,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De recourir à cette prestation pour un coût de 110 € HT soit 132 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commande avec le département de Meurthe et Moselle

#### **7) SMIVU Fourrière du Jolibois – Adhésion de la commune de ROCHONVILLERS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du SMIVU Fourrière du Jolibois en date du 11 avril 2024 acceptant l'adhésion de la commune de ROCHONVILLERS (57),

VU la lettre en date du 23 Avril 2024 de Monsieur le Président du SMIVU sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur ces modifications,

**Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité**

- accepte l'adhésion de la commune de ROCHONVILLERS (57).

#### **8) Divers**

##### **8-1) Budget Commune – Virement de crédits**

Par suite des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants, il convient d'ouvrir un crédit budgétaire au compte 7391112-014 sur le budget de la commune de VALLEROY.

Afin de faire face à cette dépense, il convient de procéder à des virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget de la Commune prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7391112 : Dégrèv. Taxe d'habit log vacants D 6068 : Fournitures non stockées – autres mat. et fournitures	200.00 €	200.00 €

### **8-2) Demande d'arrêté de circulation**

Monsieur le Maire informe les élus d'un courrier de chez ORANGE concernant la demande de mise en souterrain de la ligne aérienne rue de Bellevue sur notre commune.

Courant Mars, nous avons reçu le devis GC correspondant aux travaux de la mise en souterrain de 2 fourreaux PHED 50 entre la chambre existante L2T N°287 située au N°17 rue de Bellevue et une nouvelle chambre type L2T à créer devant le N°25 rue de Bellevue.

Concernant le N° 21-23-25 rue de Bellevue, les branchements sont en aérien ce qui implique de faire une liaison (2X42/45) entre la chambre L2T créée devant le N°25 et le poteau face à la maison N°21 rue de Bellevue

Cette mise en souterrain n'est pas soumise aux dispositions de l'article L 2224-35 du code général des collectivités territoriales, ce qui implique la Collectivité à financer entièrement l'opération.

La prise en charge de ces travaux par la Collectivité Locale ne procure aucun avantage concurrentiel à Orange.

Ces travaux ont un intérêt public communal, à savoir l'amélioration du cadre de vie et l'environnement visuel des habitants.

Le montant des travaux de 3 189 Euros Nets correspond à la participation de la Collectivité aux prestations des travaux de câblage. (3 branchements à reprendre, dépose 10 poteaux).

Une convention vous sera envoyée ultérieurement formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'effacement des réseaux aériens de télécommunications.

Un arrêté de circulation sera délivré à la société qui aura la charge des travaux.

### **8-3) Arrêté municipal - Biens vacants sans maitre**

En 2021 les élus avaient délibéré pour incorporer des biens vacants sans maitre dans le domaine privé communal. La procédure touche à sa fin, il convient aujourd'hui, de prendre un arrêté portant incorporation d'un bien sans maitre dans le domaine communal.

### **8-4) Arrêté municipal – portant obligation de l'entretien des trottoirs de VALLEROY**

Le Maire de VALLEROY propose de prendre un arrêté municipal portant obligation aux propriétaires de l'entretien des trottoirs de VALLEROY.

### **8-5) Travaux centre bourg quartier gare**

La commission d'appel d'offre concernant le marché de travaux d'aménagement du centre bourg quartier gare se réunit le 24 juin 2024 à 14h en mairie.

**Monsieur le Maire clôt la séance.**

Le secrétaire de séance,  
Lionel THIAM

Le Maire  
Christian LAMORLETTE